

Val Judenne, Spécialiste principal des contrats
Courriel : val.judenne@agr.gc.ca

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT : (PAC) n° 01B68-23-2304-1

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a besoin de services de transport d'éléments congelés pour le transport d'échantillons de cultures prélevés dans les sites d'essai au champ de plusieurs sites de recherche de l'Ouest canadien vers des laboratoires d'analyse de l'Ontario, conformément aux exigences des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'OCDE.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à Ag-Quest inc., situé à l'adresse C.P. 144, Minto (Manitoba) R0K 1M0.

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a besoin de services de transport d'éléments congelés pour le transport d'entre 250 et 300 échantillons de cultures prélevés dans les sites d'essai au champ de plusieurs sites de recherche de l'Ouest canadien vers des laboratoires d'analyse de l'Ontario, conformément aux exigences des bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'OCDE. Le travail comportera les tâches suivantes : recueillir les échantillons congelés identifiés aux sites de recherche désignés situés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba; maintenir les températures sous le point de congélation pendant le transport; livrer les échantillons aux laboratoires d'analyse désignés en Ontario; remplir des documents spécifiques conformément aux exigences des BPL. Ce service est requis une fois par année (octobre-novembre) pour une période de trois ans.

Dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité (PPUL), AAC mène entre 30 et 40 études sur les résidus de pesticides annuellement dans entre 150 et 200 sites d'essai au champ situés dans des centres de recherche d'AAC et d'entreprises canadiennes de recherche privées qui sont accrédités conformément aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL) de l'OCDE. Les échantillons de cultures prélevés dans les sites d'essai au champ doivent être analysés pour que le niveau de résidus de pesticides soit déterminé par les laboratoires d'analyse accrédités conformément aux BPL, y compris le laboratoire de chimie des résidus du CLA situé à Vineland, en Ontario.

Afin de préserver l'intégrité des échantillons de cultures avant leur analyse, ceux-ci doivent être congelés et demeurer congelés en tout temps, y compris durant le transport depuis les sites d'essai jusqu'aux laboratoires. L'intégrité des échantillons congelés est un élément essentiel des BPL. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada exige que les essais de recherche visant à déterminer les niveaux de résidus de pesticides soient effectués conformément aux exigences des BPL afin d'obtenir l'homologation des pesticides au Canada.

ESTIMATION DES COÛTS

Le contrat proposé est pour une période de trois ans (y compris les périodes d'option), à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2026. Le service sera offert une fois par année, après la réalisation des essais de recherche au champ (octobre-novembre).

La valeur estimée du contrat s'élève à 100 000 \$ plus les taxes applicables.

2023-2024	\$35,000
Périodes d'option 1	\$35,000
Périodes d'option 2	\$30,000

EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES

Tout fournisseur intéressé doit prouver au moyen d'un énoncé de capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Recueillir des échantillons de cultures congelés prélevés dans des sites d'essai au champ en vue de déterminer les niveaux de résidus de pesticides des sites de recherche désignés dans l'Ouest canadien (C.-B., Alb., Sask., Man.).
- Fournir des services de transport d'éléments congelés depuis les sites d'essai jusqu'aux laboratoires désignés en Ontario qui sont accrédités selon les BPL.
- Préserver l'intégrité des échantillons de cultures en maintenant leur état de congélation de la réception au site d'essai à la livraison au laboratoire d'analyse.
- Surveiller et documenter les conditions de transport conformément aux exigences des BPL de l'OCDE, et fournir les relevés de température sur demande.
- Avoir obtenu l'accréditation du Conseil canadien des normes (CCN) aux BPL de l'OCDE.

EXCEPTION AU RÈGLEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

L'article 6 de la partie 10.2.1 du *Règlement sur les marchés de l'État* du Conseil du Trésor prévoit quatre exceptions permettant à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres, notamment :

« les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. »

DISPOSITIONS JUSTIFIANT L'APPEL D'OFFRES LIMITÉ SELON LES ACCORDS COMMERCIAUX

L'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord sur le commerce intérieur permettent à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer des appels d'offres selon la condition suivante :

« b) lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant ».

JUSTIFICATION DE LA PRÉSÉLECTION DU FOURNISSEUR

En 2018 et 2021, AAC a octroyé, au moyen d'un marché à fournisseur unique, un contrat pluriannuel à Ag-Quest inc. pour un service de transport d'éléments congelés pour les échantillons de cultures prélevés dans des sites d'essai au champ de l'Ouest canadien vers des laboratoires d'analyse de l'Ontario. Le nouveau marché vise à établir un contrat pluriannuel similaire fondé sur le besoin continu de ce service et la variabilité des coûts par année selon le nombre et le poids des échantillons devant être transportés.

Ag-Quest inc. est une entreprise de recherche agricole qui offre des services de recherche au champ et qui est accréditée selon les BPL de l'OCDE. En 2015, l'entreprise a commencé à offrir un service de transport permettant d'assurer l'intégrité des échantillons, puisqu'aucune autre option de transport convenable n'était offerte.

Ag-Quest inc. est la seule entreprise connue pouvant offrir des services de transport d'éléments congelés pour les échantillons prélevés dans des sites d'essai dans l'Ouest canadien.

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour le marché en vertu de l'alinéa 6d) – « une seule personne est en mesure d'exécuter le marché ».

DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui croient répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

La date et l'heure limite pour l'acceptation des déclarations de capacités est le 22 septembre 2023 à 14 heures.

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être dirigé par courriel :

Courriel : val.judenne@agr.gc.ca

Les énoncés de capacités doivent être envoyés au plus tard à la date/l'heure de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu de procéder à un appel d'offres plus poussé. L'information fournie sera utilisée par la Couronne aux seules fins d'évaluation technique et pour prendre la décision de tenir un autre appel d'offres.

Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront informés par écrit de la décision prise par AAC de conclure un contrat sans autre appel d'offres.

Si vous avez des questions concernant le préavis, veuillez-vous adresser à l'agente des contrats indiquée ci-dessus en indiquant le numéro de demande d'AAC (01B68-23-2304-1) et la date de clôture du PAC

La Couronne se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.